

**RAPPORT N° 04/4-18
au Conseil Municipal**

OBJET

RHI DE SAINT-BERNARD

**ETUDE DE FAISABILITE
POUR L'IMPLANTATION D'UN JARDIN BOTANIQUE A LA LEPROSERIE**

Contexte

Dans le cadre du projet de structuration du Bourg de Saint-Bernard, la mise en valeur de la Léproserie et son attractivité dans le cadre d'un projet à vocation touristique, économique et culturel, doivent s'accompagner d'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement des espaces extérieurs.

Les terrains non constructibles situés en périphérie de la Léproserie dans le périmètre de la ZAC Saint-Bernard (en aval des constructions en cours) pourraient être mis à disposition pour un projet d'aménagement d'un jardin botanique.

En préalable à la réalisation de ce projet, il s'agit de définir les conditions de faisabilité de son implantation à Saint-Bernard.

Le projet de jardin botanique repose sur trois idées majeures à explorer :

- recréer l'esprit du Jardin de Cendrillon (actuellement implanté au centre de La Montagne) par l'introduction des plantes originaires de ce jardin ;
- développer l'idée proposée par une association locale sur le thème du «Jardin du Père Raimbault» de plantes médicinales ;
- étudier la possibilité d'implantation d'une roseraie.

Contenu de l'étude de faisabilité

L'étude est décomposée en deux phases.

1. Diagnostic global et définition des premières orientations

- Prise en compte des contraintes climatiques du site de Saint-Bernard près de la Léproserie (exposition aux vents, pluviométrie...) ;
- contraintes liées à l'exploitation d'un jardin (production, multiplication, cultures...) ;
- contacts : Pépinière de La Montagne, commerçants de la Léproserie...

RAPPORT N° 04/4-18

2. Proposition de programme, faisabilité et scenarii

Le programme sera établi en fonction de la faisabilité des sujets évoqués en phase précédente, soit à l'appui des données :

- climatiques de développement végétal,
- liées au site,
- relatives aux attentes en terme de produit local et touristique.

Le programme aura pour objectif de traduire les bases du projet et de présenter sa cohérence dans le contexte local. Il présentera également les orientations et les différentes activités possibles sur le lieu identifié :

- image et définition du projet,
- positionnement par rapport au public visé...,
- déclinaison des thématiques du jardin,
- circuit et parcours possible.

Une estimation chiffrée des travaux d'aménagement et de la procédure à suivre sera également réalisée.

Les conditions de faisabilité seront étudiées :

- fonctionnement du site : répartition des activités au site du ou des sites, structures nécessaires (serres, ombrières...);
- mise en place : conditions de réservation, de transfert ou de mise en culture des végétaux ;
- ouverture au public : structure d'accueil du public, lieu de vente...,
- gestion du site : locaux, gardien, implantation des lieux, entretien des sites, personnel nécessaire...,
- phasage du projet.

Des prescriptions seront définies sur ces différents sujets.

Conditions de réalisation de l'étude

Dans le cadre des missions définies dans la Convention Publique d'Aménagement de la RHI de Saint-Bernard approuvée par Délibération du Conseil Municipal en séance du 28 septembre 2001, reçue en Préfecture le 12 octobre 2001 et notifiée le 22 octobre 2001, la Commune se propose de confier la réalisation de l'étude à la SODIAC.

Le délai global de l'étude est estimé à (quatre) 4 mois à compter de l'obtention des financements.

RAPPORT N° 04/4-18

Le montant de l'étude de faisabilité est estimé à 20 737,00 € HT soit 22 500,00 € TTC.

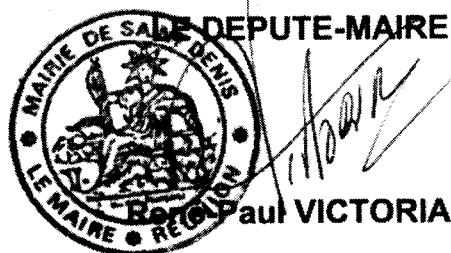
Un dossier de demande de financement sera transmis au Commissariat à l'Aménagement des Hauts pour une subvention attendue à hauteur de 70 % du montant HT de l'étude, soit 14 515,90 €.

La participation de la Commune s'élève à 7 984,10 € TTC.

Je vous demande donc :

- d'approuver, dans le cadre de la mise en valeur du site de la Léproserie à Saint-Bernard, l'engagement d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un jardin botanique ;
- d'approuver le montant global de l'étude de 20 737,00 € HT (22 500,00 € TTC) ;
- d'en confier la réalisation à la SODIAC dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de la RHI de Saint-Bernard ;
- d'approuver la participation de la Commune à l'opération à hauteur de 6 221,10 € HT, soit 7 984,10 € TTC (TVA sur subvention et participation) ;
- d'autoriser la SODIAC à déposer un dossier de financement de l'étude pour un montant de 14 515,90 € HT dans le cadre de la mesure « structuration de bourg B3.02 » (DOCUP 2000/ 2006) ;
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 04/4-18

du Conseil Municipal

en séance du vendredi 20 août 2004

OBJET

RHI DE SAINT-BERNARD

ETUDE DE FAISABILITE

POUR L'IMPLANTATION D'UN JARDIN BOTANIQUE A LA LEPROSERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les Articles L. 311-1, R. 311-2 et 311-5 ;

Vu la Délibération n° 01/5-76 du 26 juin 2001 portant sur l'aménagement du Centre-Bourg de Saint-Bernard - ouverture de la concertation préalable ;

Vu la Délibération n° 01/6-16 du 28 septembre 2001 portant sur l'aménagement du Bourg de Saint-Bernard et approuvant la Convention Publique d'Aménagement pour résorption d'habitat insalubre ;

Vu la Délibération n° 02/4-40 du 22 juin 2002 portant approbation du dossier de création de la ZAC de Saint-Bernard ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-18 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gino PONIN-BALLOM, 6ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve, dans le cadre de la mise en valeur du site de la Léproserie à Saint-Bernard, l'engagement d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un jardin botanique.

DELIBERATION N° 04/4-18

ARTICLE 2

Approuve le montant global de l'étude de 20 737,00 € HT, soit 22 500,00 € TTC.

ARTICLE 3

Décide de confier la réalisation de l'étude à la SODIAC dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de la RHI Saint-Bernard approuvée par Délibération susvisée.

ARTICLE 4

Approuve la participation de la Commune à l'opération à hauteur de 6 221,10 € HT, soit 7 984,10 € TTC (TVA sur subvention et participation).

ARTICLE 5

Autorise la SODIAC à déposer un dossier de financement de l'étude pour un montant de 14 515,90 € HT dans le cadre de la mesure «structuration de bourg B3.02» (DOCUP 2000/ 2006).

ARTICLE 6

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 AOÛT 2004**

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA
